



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

FCTVA

Question écrite n° 88115

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de rationaliser la gestion du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). En effet, l'instruction des demandes d'attribution du FCTVA est souvent confiée aux sous-préfectures, aucun système d'information national n'encadrant ni n'enregistrant les procédures. Or les règles applicables étant essentiellement jurisprudentielles, les motifs de rejet sont variables entre départements, voire entre arrondissements d'un même département. C'est ainsi que les taux de rejet des dépenses s'échelonnent entre 0,2 % et 14 % selon des départements. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour rationaliser cette gestion du FCTVA afin d'éviter ces disparités.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88115

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6955

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)